

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAYAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LE MAGOT S'ÉVEILLE

On est en droit de se demander si le bon temps n'est pas près de finir pendant lequel les blancs d'Occident pouvaient impunément aller violenter chez eux les jaunes d'Asie. Cela leur manquerait beaucoup et l'on ne voit pas bien à quelles occupations ils devraient employer les loisirs que la paix leur laisse ici depuis plus de trente ans. Entre nations européennes, la guerre est devenue si périlleuse, ses aléas sont aujourd'hui si redoutables, elle causerait tant de misères et de ruines qu'aucun pays n'ose s'y hasarder de crainte d'y sombrer tout entier. Mais avec les placides fils de Bouddha, on pouvait tout se permettre ; sur cette matière inerte chacun pouvait tour à tour satisfaire sa mauvaise humeur et comme ils ne provoquaient personne, tout le monde leur tombait dessus.

Avec eux on n'avait pas à se mettre en peine de chercher quelque raison, bonne ou mauvaise, pour leur faire la guerre. La grande raison, qu'on ne disait pas, c'est qu'on n'y risquait rien. Le prétexte, donné une fois pour toutes, est que ces jaunes constituent une race inférieure. Cela se voyait bien puisqu'ils n'avaient ni canons perfectionnés, ni fusils à répétition, ni cuirassés, puisqu'ils n'avaient ni notre coiffure, ni notre Dieu, ni notre jaquette. Avec des gens de cette sorte, est-ce que l'on ne peut pas tout se permettre ?... Et c'est, en effet, ce qu'on ne manquait pas de faire.

Les a-t-on assez molestés ces bons magots de Chine sur lesquels on cognait en riant. Parfois, ils se fâchaient quand les missionnaires ou les soldats européens se conduisaient à leur égard, avec trop peu d'égards. Alors, par une délicatesse charmante, on les traitait de « révoltés » ; puis on envoyait des régiments qui les mitraillaient pour leur apprendre à vivre.

C'est ainsi que le mouvement des Boxers nous apparut comme un simple brigandage, alors pourtant que ces brigands ne demandaient qu'à nous voir partir afin de pouvoir vivre chez eux suivant leur fantaisie. Bien qu'il émanât d'une race inférieure, ce sentiment aurait dû nous paraître tout à fait naturel. Pour le comprendre, il suffit d'imaginer ce que nous penserions si, tout à coup, des gens arrivés de l'autre côté du monde, venaient s'installer chez nous et s'y conduisaient comme font les Européens en Chine. Il est probable que nous ne tarderions pas à les prier de déguerpir. Mais il n'y a qu'un moyen de respirer. Mais il n'y a qu'un moyen de respirer pour empêcher les voisins d'y venir commander.

Or, les Chinois n'étaient pas assez forts pour mettre les Européens à la porte de leur Empire. C'est là seulement ce qui faisait la « supériorité » des Européens. Mais il semble qu'ils aient commencé à le comprendre. Ils témoignent du désir de changer de méthode, car mieux qu'aucun autre, ils ont appris à savoir qu'il n'est pas bon d'être sans armes au milieu de nations armées et qu'il ne suffit pas, pour vivre en paix, de ne provoquer personne, mais qu'il faut surtout être de taille à repousser les provocateurs.

Les nouvelles qui nous viennent de Chine nous apprennent que le gouvernement de Pékin vient d'annoncer son intention de donner à la Chine une Constitution, de travailler à lui donner les moyens de se développer librement, de mettre en valeur toutes ses ressources industrielles, économiques, commerciales. Le gouvernement veut ouvrir partout des écoles, procéder à de profondes réformes, collaborer de toutes ses forces au mouvement qui tend à ruiner les influences des peuples occidentaux. En outre, l'expérience lui ayant appris qu'il ne pourra rien réaliser de ses projets, s'il n'est capable de repousser toute agression extérieure, il annonce son intention d'organiser son armée et sa flotte à l'européenne. L'armée chinoise, comptera bientôt huit cent mille soldats réguliers...

Derrière ce rempart de baïonnettes, vous verrez que la Chine sera mieux à l'abri que derrière sa fameuse muraille...

Cela constituera un changement sérieux s'il faut désormais rayer la Chine du nombre des pays où l'on peut aller faire la guerre avec tranquillité. Le mal jusque là, ne serait pas trop grand. Il pourrait s'aggraver. Qui sait, en effet, si la Chine, quand elle aura une armée solide, sérieuse et bien constituée, n'éprouvera pas tôt ou tard le désir de s'en servir. Or les Chinois, qui sont quatre cent millions, pourraient augmenter le nombre de leurs soldats jusqu'à égaliser celui de toutes les armées réunies de l'Europe...

Ah ! vieille bête d'Europe, quel besoin avais-tu d'apprendre aux Chinois ce qu'ils ne savaient pas et ce qu'ils n'avaient pas envie d'apprendre !

Emile LAPORTE.

EN RUSSIE

La meurtrière du général Minn devant ses juges. — Condamnation à mort

Le Conseil de guerre du district militaire s'est réuni à la forteresse Pierre-et-Paul, pour juger la meurtrière du général Minn.

Le Conseil était composé du général baron Ostensaken et de quatre officiers de la garde.

L'accusée, Mlle Konopliannikoff, a conservé tout son calme pendant les débats, et c'est le sourire sur les lèvres qu'elle a entendu la sentence prononçant contre elle la peine de la pendaison.

Cette condamnation ne deviendra définitive qu'après qu'elle aura été confirmée par le grand-duc Nicolas, chef de la garde.

L'audience a été levée à 2 heures de l'après-midi.

Après l'attentat du général Minn

Si la condamnation à la pendaison de la femme Konopliannikoff, qui tua le général Minn, est confirmée, les autorités se trouveraient dans un grand embarras, car ils ne trouvent pas de bourreau volontaire, et l'emploi officiel d'exécuteur des hautes œuvres n'existe pas en Russie. Si tous leurs efforts pour trouver un bourreau restent sans résultat, forcé sera la justice de remplacer la peine infamante de la pendaison par la peine « honorifique » du passage par les armes et de faire fusiller la condamnée par des soldats.

A propos de la condamnation de la meurtrière, la Tribune publie une lettre intéressante, dans laquelle sont racontées les atrocités commises par ordre du général Minn. Au mois de décembre de l'année dernière, le général avait envoyé un détachement du régiment de Séménoff dans les gares suburbaines du chemin de fer de Moscou à Kasan pour mettre fin à une grève. L'ordre du général était celui-ci : « Ne faire aucune arrestation, sévir sans ménagement. » Les ordres du général ont été fidèlement suivis. En arrivant près d'une station, les soldats descendirent du train et commencèrent à faire feu à droite et à gauche sur tout ce qu'ils voyaient.

Puis l'officier ordonna une perquisition dans les maisons voisines. Dans la première maison, les soldats trouvèrent un vieillard, ancien agent de chemin de fer, un revolver à la main. En apercevant les soldats, le vieux déposa son revolver, mais l'officier jeta l'ordre : « Tuez-le à coups de baïonnette ! » Aujourd'hui, la femme du malheureux est enfermée dans un asile de fous à Saint-Petersbourg. Dans la gare, les soldats virent des paysans qui poussaient un train de marchandises ; ils firent feu à volonté et en tuèrent 50. Dans toutes les gares, des perquisitions eurent lieu, et quiconque était trouvé en possession d'une arme quelconque était impitoyablement fusillé ou tué à coup de baïonnette. 150 personnes, dont 20 seulement avaient été impliquées dans la grève, furent ainsi tuées ; la plu-

part étaient d'inoffensifs et innocents citoyens. Il n'est pas surprenant que les socialistes révolutionnaires aient puni l'auteur responsable de ces atrocités.

La déclaration ministérielle

La *Novoe Vremia* publie une interview de M. Goutchkov, où celui-ci approuve le ton de la déclaration de M. Stolypine et sa sagesse de ne pas rechercher à bénéficier de la victoire gouvernementale sur les éléments révolutionnaires en entreprenant de gouverner sans réformes et sans nouvelle Douma.

M. Goutchkov reproche pourtant à la déclaration ministérielle de promettre une marche réformatrice trop lente, trop prudente. Mais, dit-il, sa résolution d'employer des mesures énergiques permet d'espérer une autorité ferme, capable de protéger la jeune liberté politique.

M. Goutchkov estime que l'établissement de cours martiales de campagne pour les crimes politiques fait partie des mesures indispensables à l'écrasement du mouvement révolutionnaire, surtout lorsque comme en Russie, ce mouvement tourne au brigandage. Il faudra, pourtant, dit-il, savoir garantir la société contre les abus des rancunes personnelles dans l'application de cette mesure.

Les capacités et l'énergie de M. Stolypine, dit M. Goutchkov, garantissent l'exécution de ses promesses, s'il a une pleine liberté d'action.

Mariez-les

Messieurs les curés font beaucoup parler d'eux en ce moment : il y a d'abord le curé de Châtenay à propos duquel on s'est livré à des orgies de reportage parfaitement grotesques.

Que cet abbé ait été assassiné comme cela paraît se confirmer, ou qu'il ait disparu en galante compagnie, le fait n'avait point une telle importance que tous les journaux de France et de Navarre lui consacraient des colonnes entières, avec vignettes et gravures par dessus le marché. Un article de « locale » aurait suffi.

Le cas du curé de Faugères paraît plus grave, car là il s'agit de manœuvres abortives et d'infanticide.

Il ne nous appartient pas de devancer l'arrêt de la justice, mais ce qui ressort nettement de l'instruction c'est que l'abbé Cassan était des moeurs fort légères et qu'il entretenait avec plusieurs de ces paroissiennes des correspondances très montées dans le goût cythéréen.

Il n'est pas le premier exemple du reste des abbés galants et sans vouloir généraliser, on rencontre assez souvent de ses histoires où le vœu de chasteté se trouve compromis.

Eh ! bien, nous nous demandons si pour éviter ces petits scandales, l'Eglise ne ferait pas bien de rétablir ou tout au moins d'autoriser le mariage des prêtres mal disposés à la continence.

Cette proposition n'a rien de sacrilège, car le mariage des prêtres a existé pendant plusieurs siècles dans le catholicisme. En remontant assez loin, le concile œcuménique de Nicée n'hésita point à autoriser le mariage, sur l'avis de l'évêque Paphnuce de la Thébaïde qui déclara « qu'une trop grande sévérité serait nuisible à l'Eglise, parce que tout le monde n'était pas capable d'une continence absolue ».

On ne saurait mieux dire, et la sagesse de l'évêque Paphnuce a été démontré par maints exemples.

Plusieurs évêques, d'ailleurs, furent mariés, tel saint Athanase, qui eut plusieurs enfants. Pour revenir à des temps plus modernes, il est permis de rappeler que le pape Pie VII autorisa très bien le mariage de Talleyrand, évêque d'Autun, avec Mme Grant, plus de 10.000 prêtres d'ailleurs s'étaient mariés pendant la Révolution, aucun de ces mariages ne fut annulé et le Concordat est complé-

tément muet sur l'interdiction du mariage des prêtres.

La preuve c'est qu'après le Concordat plusieurs prêtres se marièrent très légitimement et ce fut Napoléon lui-même qui vint enrayer le goût conjugal par la raison que c'était un moyen trop commode d'échapper à la conscription.

Ajoutons que plus récemment encore, un arrêt de la cour de cassation du 21 février 1833 refusa d'annuler un mariage de prêtre parce que ni dans le Code civil ni même dans le Concordat, on ne trouvait de dispositions interdisant le mariage. Mais le véritable argument de l'Eglise contre le mariage des prêtres se trouve dans cette déclaration du pape Pie IV :

« Il est évident que le mariage introduit dans le clergé détachera les prêtres du Saint-Siège, en tournant leurs affections vers leurs femmes, leurs enfants et leur patrie ; que leur permettre de se marier c'est détruire la hiérarchie et réduire le pape à n'être que l'évêque de Rome »

Cela peut être irréfutable au point de vue de la domination pontificale qui n'admet pas de partage, mais les inconvénients du célibat obligatoire se révèlent assez fréquemment pour que les véritables amis de l'Eglise se posent cette question : ne vaudrait-il pas mieux un prêtre marié qu'un prêtre s'abandonnant aux fantaisies de l'abbé Cassan ?

QUELQUES MANSARDES !

Nos jardins étaient un pot de tulipe
Tu cachais la vitre avec un japon...

On a retrouvé, nous assurent M. Kock et les Hugophiles, une mansarde que Victor Hugo, à dix-sept ans, habitait au 30 de la rue du Dragon.

Il y gîtait quand il écrivit ses *Lettres à la fiancée*, adressées à Mlle Adèle Foucher, qui allait devenir Mme Victor Hugo.

C'est donc la mansarde de la rue du Dragon qui vit éclore son premier amour, — et le plus pur. Il appartenait au neveu de Mme Drouet de la retrouvez.

Présentement, une jeune artiste des Beaux-Arts l'habite, un peu ennuyée de la célébrité de son logis que, depuis huit jours la curiosité assiège.

Une autre mansarde, qui n'est peut-être qu'une pseudo-mansarde...

On veut que Georges Sand ait eu sa mansarde sur le quai Saint-Michel — et on la montre aux amoureux de l'auteur de *Claudie*.

Félix Pyat, qui avait été le condisciple de Jules Sandeau, au lycée de Bourges, un jour de l'année 1831, recevait un billet délirant de son ami :

« J'aime. Je suis aimé, mais d'un amour qui ne peut se cacher dans une petite ville comme La Châtre. »
« Il nous faut donc Paris. Et je suis pauvre. L'autre est riche et faite à l'aise plus que bourgeoise, presque à l'opulence, habitant château avec jardin, etc. Il faut donc que tu me trouves, à Paris, un appartement ayant de l'air, du soleil et de l'espace, au prix maximum de cinq cents francs. »

L'autre — que l'ardent jeune homme allait enlever — était une grande dame qui descendait du maréchal de Saxe, et qui était baronne Dudevant.

Félix Pyat s'acquitta de sa mission. Il chercha en conscience et s'arrêta sur le quai Saint-Michel, au n° 25, où il loua « une miniature d'appartement » mansardé avec trois petites pièces sur un balcon au 3°. On les voit toujours.

Les choses se passèrent selon le scénario tracé. Pyat courut à la diligence, au devant de la fugitive, qui arriva habillée en homme. Il la conduisit chaste ment au logis qu'il avait disposé, et l'alla visiter le lendemain matin. Elle lisait *Notre-Dame*, au soleil, sur son balcon, elle lui sauta au cou, le tutoya, sans plus de façon et s'en fut déjeuner avec lui au Procope. Deux jours après, Sandeau arrivait — et le nid était plein.

C'était un nid un peu haut et sous la gouttière, mais ce n'était pas une mansarde.

Balzac, lui, habita une vraie mansarde !

Le boulevard Henri-IV l'a-t-il respectée ? C'était au 9 rue Lesdiguières.

La famille Balzac, tenue à s'éloigner de Paris, en 1819, y laissait Honoré, sans position et bien décidé à manger de la vache enragée. On l'installa dans une mansarde près de la bibliothèque de l'Arsenal.

Ma mère, dit Mme de Surville, meublait strictement sa chambre d'un lit, d'une table et de quelques chaises. Passer subitement de l'intérieur d'une maison où il trouvait l'abondance à la solitude d'une pension où tout bien-être lui manquait, certes, la transition était dure ! Il ne se plaignait pas, toutefois, dans ce réduit où il trouvait la liberté et portait de belles espérances que ses dernières déceptions littéraires ne purent éteindre.

Là, il se mit joyeusement au travail, s'essayant dans les opéras comiques et des tragédies, acharné à la poursuite d'un *Cromwell*, que les feux de la rampe n'ont pas éclairé. Il a fait dans cette mansarde, il a froid. Et pourtant, lorsqu'il sera réinstallé chez son père, il la regrettera. « J'y étais si tranquille, dit-il, avec, pour maîtresse, la Julie, de Rousseau ; La Fontaine et Molière pour amis, et Racine pour maître. »

Les premiers rêves de la *Comédie Humaine* sont nés dans la mansarde de la rue Lesdiguières — une vraie mansarde et la plus illustre.

La Fortune de Mlle Krupp

On parle toujours de l'immense fortune de Mlle Krupp. On sait que l'opulence de cette jeune personne est des plus respectables, mais jusqu'ici l'on n'avait pas pris soin de démontrer les différentes sources de revenu de la jeune « reine de l'acier » — on n'avait pas... compté avec elle.

Nous trouvons dans le *Journal des Voyages* des renseignements très précis et très minutés sur ce point palpitant, et, très vraisemblablement, nos lecteurs nous sauront gré de placer sous les yeux l'édifiant tableau de tant de splendeurs :

« A la fin de l'année 1905, Mlle Krupp touchait 12.500.000 francs, montant des revenus que lui rapportaient les usines en douze mois.

Mais elle possède d'autres sources de revenus et l'on estime qu'elle jouit actuellement de « vingt-six millions de rente » De quoi ne pas mourir de faim par les temps qui courent !

La ville d'Essen, qui compte 250.000 habitants, lui appartient, de fait. Mais on peut dire qu'elle est la « générale » des 40.000 ouvriers qui peuplent ses usines. Celles-ci contiennent 3.500 machines à vapeur, 1.500 hauts fourneaux, 500 grues à vapeur, 200 marteaux-pilon.

En outre, Mlle Krupp possède, éparpillées dans toute l'Allemagne, 547 mines de fer, 3 mines de charbon et nombre de carrières.

Toutes les maisons et les usines d'Essen sont éclairées à l'électricité par des usines qui lui appartiennent. Elle possède aussi des boulangeries à vapeur, des brasseries, des abattoirs, où l'on ne travaille absolument qu'à l'alimentation de ses ouvriers et de leurs familles.

Si l'on totalise les populations des usines, fabriques et mines qui lui appartiennent, on trouve que les « sujets » de la riche héritière sont au nombre de trois cent mille.

C'est que Fraulein Krupp est considérée comme une reine, et agit comme telle. Elle a sous ses ordres un corps de 900 gardes armés, chargés de maintenir l'ordre à Essen et de veiller à la sauvegarde de leur maîtresse. Menacée à diverses reprises par les anarchistes, elle a même engagé à son service de nombreux détectives qu'elle considère comme ses gardes du corps. »

Il paraît que Mlle Krupp n'éprouve aucune sympathie pour les plaisirs

mondains — ce dont nous ne saurions lui faire un reproche. Très habile à tous les sports, elle préfère une bonne chevauchée ou une rude partie de canot aux flux o'clock les plus séduisants, aux garden-party's les mieux organisés ou aux bals les plus sélects.

Maintenant, voulez-vous quelques détails sur le physique de l'intéressante jeune personne : Mlle Krupp est assez jolie, blonde, petite, mais avec une prédisposition à devenir replète : A grosse fortune, grosse maîtresse !

INFORMATIONS

Election Sénatoriale

POITIERS

Voici les résultats de l'élection sénatoriale qui a eu lieu dimanche :

Premier tour

Inscrits : 700. — Votants : 608.

Ont obtenu :

MM. Mage, rép. libéral.....	213 voix
Pouille, radical.....	171 —
Tafforin, républicain.....	109 —
Servant, radical.....	105 —
Surreaux, radical.....	96 —

Ballottage.

Deuxième tour

MM. G. Pouille.....	282 voix
Tafforin.....	167 —
Mage.....	248 —

Ballottage.

Troisième tour

MM. G. Pouille radical, (élu).....	343 voix
Mage, libéral.....	335 —

M. Tafforin s'était désisté.

Cette élection était motivée par le décès de M. Couteaux, qui avait été réélu en janvier 1900 par 387 voix.

L'Abbé Gayraud et la Séparation

L'abbé Gayraud annonce, dans une brochure intitulée : « La Loi de Séparation et le Pape Pie X », qu'il déposera à la rentrée de la Chambre un amendement tendant à modifier l'article 4 de la loi sur la séparation :

« Que veut le pape ? écrit l'abbé Gayraud. Tout simplement qu'un texte légal reconnaisse, non pas comme un droit divin, mais comme un fait historique, l'autorité nécessaire de la hiérarchie de l'Eglise sur les Associations de fidèles établies par la loi.

« Me sera-t-il permis, en qualité de parlementaire, de dire comment je traduirais, sous forme d'amendement ou de texte additionnel aux articles de la loi votée, cette demande du pape ? Je n'engage pas d'autre responsabilité que la mienne, et je réserve, il va sans dire, tous les droits de l'autorité ecclésiastique ! Eh bien ! je proposerais d'ajouter à l'article 4 le paragraphe suivant : « Les associations du culte catholiques seront et demeureront constituées sous l'autorité des évêques. »

« Grâce à ce texte, la clause légale contenue dans cet article deviendrait claire et précise en ce qui concerne les Associations du culte catholique. Et, grâce à ce texte encore, les compétitions et les scissions prévues à l'article 3 seraient sans danger pour l'organisation et les propriétés de la paroisse catholique.

« Je proposerais, en outre, de modifier dans le même sens les articles 13 et 14, et de décider que les églises et autres édifices ou immeubles seront laissés à la disposition des évêques. Grâce à cette modification, l'autorité et l'indépendance des évêques se trouveraient sauvegardées dans la possession et la jouissance des lieux du culte et des logements des ministres. Serait-ce trop demander au législateur français et au gouvernement de la République ? »

L'élection du Pape noir

Suivant la Tribune le nouveau général des jésuites, le P. Wernz, à l'annonce de son élection, s'écria : « Dominus non sum dignus, mais que la volonté de Dieu et de saint Ignace soit faite ! »

Le P. Wernz a recueilli 71 voix. Il habite Rome depuis 1882. Il avait quitté l'Allemagne lors de l'expulsion

NOS DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 10 septembre, 12 h. 35 s.

En Russie

Le massacre de Siedlee dura 12 heures ; il y a eu des centaines de tués.
La gare fut détruite ; il n'y a eu aucun soldat tué.

Le grand-duc à Biarritz

Le grand-duc Alexandre de Russie est attendu à Biarritz.

Le monopole des alcools en Russie

Le produit du monopole sur les alcools en Russie a dépassé les prévisions de 80 millions de roubles.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 11 septembre, 12 h. 35 s.

Conseil des ministres

Tous les ministres moins MM. Poincaré et Leygues ont pris le train ce matin à neuf heures à la gare Montparnasse pour se rendre au Conseil des ministres à Rambouillet.

A Varsovie

Une dépêche de Varsovie assure que les autorités sont impuissantes à rétablir l'ordre : les soldats continuent à massacrer les israélites.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Catus

Commencement d'incendie. — La bonne de M. Lauza, boucher, ayant voulu retirer de la lingerie dans un placard situé en dessous d'un escalier à une heure assez matinale, dimanche, pour avoir besoin d'une lampe, dut enflammer à son insu quelques étoffes.

Un instant après la fumée produite par la combustion de ces chiffons pénétra dans la chambre voisine où les enfants dormaient. La mauvaise odeur les réveillant, ils donnèrent l'alerte.

Aussitôt les voisins accoururent et après avoir jeté dehors ce qui était le plus enflammé on a éteint le reste avec quelques arrosoirs d'eau.

Grâce à la perspicacité de ces enfants on a pu éviter un grand danger. Le sinistre est assuré.

Cremps

Notre fête. — La fête locale de Cremps a été célébrée avec beaucoup d'entrain. Les organisateurs avaient bien fait les choses, aussi le succès a-t-il été complet. Danseurs et danseuses, aux sons d'un excellent orchestre, s'en sont donné à jamber ce veux-tu.

En somme fête réussie.

Montcuq

Droits d'octroi. — Les droits d'octroi de la ville de Montcuq seront donnés à l'adjudication le dimanche 16 décembre 1906, à 2 heures du soir sur la mise à prix de 2.300 fr. et pour une durée de 3 ans à partir du 1^{er} janvier 1907.

Cours

A la Mairie. — C'est avec un grand regret que la population de Cours a appris la démission de maire et de conseiller municipal de la commune de Cours, de M. Iches son dévoué maire.

Extrêmement serviable, se prêtant à toutes les exigences de ses administrés, s'occupant des affaires de la commune avec zèle, M. Iches a rempli avec conscience son mandat.

Mais les affaires de la mairie deviennent si lourdes, les exigences sont telles que notre dévoué maire qui avait pris sa retraite de contrôleur principal pour se reposer, a cru devoir résigner ses fonctions, sa santé ne lui permettant pas de supporter toutes ces fatigues.

Nous lui adressons avec nos regrets l'expression de nos vives sympathies.

Le temps. — La sécheresse et la chaleur brûlante que nous traversons a détruit toutes nos récoltes. Le propriétaire se demande avec effroi ce qu'il fera quand M. le percepteur lui fera payer les impôts. Il serait urgent que l'Etat mit toutes diligences pour faire opérer le dégrèvement des impôts et pour accorder des secours aux cultivateurs par suite de l'orage qui a éclaté au milieu du mois d'août.

Il faudrait que ces secours soient accordés avant que les mesures de rigueur qu'est obligé d'employer M. le percepteur ne soient prises.

La misère est grande dans nos campagnes et l'on craint beaucoup que l'hiver ne soit funeste à nos malheureuses populations.

Arrondissement de Figeac

Bretenoux

Accident de voiture. — Samedi matin, le courrier qui fait le service de la gare de Bretenoux a versé à la descente de la Majorie avec une vingtaine de voyageurs. L'essieu d'une roue arrière étant sorti, la roue chassa et la voiture fit la culbute. Sauf le conducteur, qui a quelques contusions sans gravité, personne n'a eu de mal.

Montbrun

Toujours le feu. — Samedi dernier, vers onze heures et demie du matin, le feu s'est déclaré aux abords de la voie ferrée entre les villages du Mas-de-Doucet et de Saint-Affre, commune de Montbrun.

Mme Ifernet, garde-barrière aperçu le feu ; elle courut sur les lieux après avoir donné l'alarme aux voisins qui, après de grands efforts, purent maîtriser le feu.

Mme Ifernet, garde-barrière, qui, la première, a aperçu le feu a pu éviter, en donnant l'alarme et se portant sur les lieux, ce qui eût pu devenir un désastre. Nos félicitations à cette courageuse citoyenne.

Figeac

Tribunal correctionnel. — Audience du samedi 8 septembre. — A l'ouverture de l'audience, le tribunal prononce deux condamnations à 10 francs d'amende pour contravention à la police des chemins de fer, trois condamnations à 20, 16 et 5 francs d'amende pour délits de chasse sans permis et prononce la confiscation d'un fusil abandonné par un inconnu dans un champ, à Larroque-Torac.

Les trois affaires suivantes sont ensuite successivement appelées.

Jean-Baptiste Guittard, âgé de 22 ans, ans, de Montcau (Corrèze), détenu à la maison d'arrêt, qui s'était évadé dans les circonstances que nous avons relatées, est condamné pour évasion à deux mois d'emprisonnement.

Jean Regaut, âgé de 48 ans, marchand de vin à Paris, poursuivi pour outrages aux agents de la force publique dans l'exercice de leurs fonctions ivresse et port d'arme prohibée, est condamné à 51 fr. d'amende avec sursis.

A la requête de l'administration des contributions indirectes, Jean Larnaudie, âgé de 48 ans, et Marie Taly, de Figeac, inculpés de fabrication clandestine d'allumettes de contrebande, sont condamnés à 500 francs d'amende chacun. Le tribunal prononce, en outre, la confiscation de la marchandise saisie.

Lissac

Comité républicain. — Le comité républicain de notre commune s'est réuni dimanche dernier pour désigner les délégués qui se rendront au congrès du 16 septembre ayant pour but le choix du candidat à l'élection législative nécessaire par la mort de M. Vival.

Ont été élus : MM. Merle, maire, Longueuch, ancien maire, Issoly et Pezet conseillers municipaux ; délégué suppléant M. Merle fils.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Tribunal correctionnel. — Audience de vacation du 9 septembre. — Les nommés Amédée Clontier, âgé de 30 ans, et Pierre Boyer, âgé de 53 ans, tous les deux cultivateurs à Saint-Germain du-Bel-Air, sont poursuivis pour s'être porté réciproquement des coups et fait des blessures. Après avoir entendu les témoins, le tribunal rend son jugement aux termes duquel les deux prévenus sont condamnés : Boyer, à six jours de prison et Clontier à 50 francs d'amende avec bénéfice de la loi de sursis.

— Marcel Boris, âgé de 49 ans, cultivateur à Bétaille, qui a chassé en temps prohibé, est condamné à 50 francs d'amende, à la remise d'un fusil ou à payer la somme de 50 francs pour en tenir lieu, et aux dépens.

— Trois autres disciples de Saint-Hubert ont été condamnés à 20 francs d'amende chacun pour délit de chasse sans permis.

Etat civil du 15 au 31 août. — Mariages : Fresquet Frédéric, garde-républicain, 27 ans, de Dégagnac, et Picardon Marie, sans profession, 25 ans, de Gourdon ; Pébeyre Jean, maçon, 43 ans, et Momméja Marie-Antoinette, sans profession, 31 ans, de Gourdon.

Décès : Aussel Jeanne, sans profession, 65 ans, veuve Bonfond, place de l'Hôpital ; Passerieu François, 75 ans, rue Zig Zag ; Picardon Pierre, cultivateur, 78 ans, à Mollières ; Bonfond Alexis, 3 mois, au Moulin-de-Carroul ; Malbec Catherine, sans profession, 68 ans, veuve Cazes, à Cauzenille ; Chammas Elisabeth, sans profession, 70 ans, veuve Cambon, (hospice) ; Bennet Catherine, sans profession, 75 ans, veuve Lafage, au Mont-St-Jean.

Alvignac

M. Vermes, président du Comité républicain d'Alvignac, a reçu par l'intermédiaire du jeune et distingué député, M. Malvy, la lettre de remerciement suivante de M. le Ministre de l'Intérieur en réponse à l'ordre du jour de sympathie

voité au gouvernement par le Comité républicain d'Alvignac :

Paris, le 27 Août 1906.

Monsieur le Député,

M. le Préfet du Lot vient de me transmettre une adresse de confiance au gouvernement, votée par 150 républicains du canton de Gramat, réunis sous votre présidence, le 19 Août, à Alvignac, en un banquet démocratique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, et de faire agréer aux auteurs de cette manifestation, les meilleurs remerciements du gouvernement de la République.

J'ajoute que M. Albert Sarraut a été très touché du témoignage de sympathie dont il a été l'objet.

Agrez, Monsieur le Député, l'assurance de ma haute considération.

P. le Ministre de l'Intérieur,
Le Directeur du Cabinet,
Signature illisible.

Gignac

Grand banquet démocratique. — Tous les républicains de Gignac et des communes environnantes, sont priés d'assister à un banquet démocratique, qui sera offert le 30 septembre par la municipalité et le comité radical-socialiste à MM. Malvy, député de l'arrondissement de Gourdon, Cocula sénateur du Lot, Malvy père, Conseiller général et maire de Souillac, Baspeyras, conseiller d'arrondissement, Chabbert, sous-préfet de Gourdon et Fleuret, avocat.

Le banquet aura lieu à midi à l'hôtel Vayssières.

Les cotisations demeurent fixées à 3 fr. café compris.
Tous ceux qui désirent y assister sont priés de faire parvenir leur adhésion et leur cotisation au secrétaire du Comité avant le 25 septembre terme de rigueur. Les adhésions reçues après cette date ne seront pas admises.

Le Conseil municipal et le Comité ont l'espoir que tous les vrais démocrates auront à cœur de venir fêter la victoire républicaine du 6 mai.

La Commission.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Ce que l'on dit

Oh ! nièce Alexandrine !... si l'histoire affirme que l'on vainquit à Arques sans vous !... votre bonne tante peut vous assurer, qu'elle a respiré sans vous un parfum que vous n'oseriez jamais comparer à celui du fond du Coustalou. Ce récit commence comme une histoire de brigands !

Il était nuit. C'était le dernier vendredi que nous ayons connu, et qui porte sur le calendrier la date du 7 septembre 1906.

Cette nuit-là, le Président de l'Action Libérale, délégué par le maire républicain de Fumel, charriait à 9 h. précises (du soir puisque c'était la nuit) le trop plein des fosses de l'abattoir, avec l'intention bien évidente, ou, d'indisposer tous les poissons du Lot, où d'empester tous les habitants d'un quartier exceptionnellement républicain.

Je baladais ma vieillesse sur le pont, cherchant pour mes poumons lassés, un air frais et salubre. Je fus tellement satisfait que je fis comme tous les habitants du quartier, je me sauvais à toutes jambes, pour éviter une infection capable de donner le choléra à toute une contrée.

Monsieur le maire de Fumel donne de temps en temps des preuves de son républicanisme, et désigne dans toutes les fonctions délicates les amis qui ont fait son élection.

Preuves à l'appui ! Allez lui dire (si vous l'osez), et lui soutenir que le Président de l'Action Libérale n'est pas le plus ferme républicain de la commune !

Et, à ce sujet, qu'en pensent les conseillers qui font beaucoup d'embrouille, tant qu'ils ne sont pas en présence du grand manitou ? ? ?

Pour moi je n'en dis rien ; mais je réfléchis en moi-même, que si j'étais maire de Fumel, j'aurais moins d'audace et respecterais les quelques instants de liberté récréative que peuvent avoir les travailleurs, avant d'aller prendre un repos qui leur est nécessaire pour la tâche du lendemain.

Ce n'est pas à neuf heures du soir, que j'irais faire déverser dans le Lot les débris de l'abattoir, pour la simple satisfaction de démontrer aux républicains de Fumel que je suis un petit autocrate.

J'ai dans l'idée d'organiser un concert. J'ai déjà convoqué tous les élèves qui fréquentent l'école buissonnière et purement laïque, celle-là. Têtes brunes et blondes ont répondu à mon appel. Tout ce petit monde est satisfait, pour le bon motif que chez moi il n'y a aucune préférence, l'enfant du pauvre est aussi bien considéré que le fils du riche.

Je veux faire ce qu'on n'a jamais fait à Fumel ; je veux que ce concert soit au bénéfice des familles riches ! Mes raisons les voici :

Ordinairement on fait les concerts au profit des pauvres. C'est de la pure réclame. Les cartes de faveur sont distribuées avec une telle profusion, qu'il arrive que ceux qui ont de quel payer, ne paient pas, et qu'on ne voit tomber au guichet que les menus sous, de ceux qui

viennent timidement demander une humble troisième.

Qui pourrait soutenir le contraire ? Tandis que par le moyen que je préconise, seuls les pauvres auront des cartes de faveur, et les riches seront dans l'obligation de caquer.

Ça va leur en boucher un coin ! Pourtant c'est le seul moyen de créer les pauvres à bon marché ! N'ai-je pas raison, voyons ?

Tante CLAIRE.

La place nous faisant défaut, nous réservons pour le prochain numéro : la taxe du pain et ses surprises.

Marchés aux prunes

Montcuq, 8 septembre. — 300 quintaux de prunes approvisionnaient le marché. Les 50 valaient 35 fr. ; les 60, 28 fr. ; les 70, 23 fr. ; les 80, 20 fr. ; les 90, 17 fr. ; les 100, 14 fr. ; les 110, 10 et 12 fr. ; enfin, le fretin 8 fr. ; et tout les 50 kilos, au quintal ordinaire.

N.B. — A l'avenir il y aura à Montcuq un marché aux prunes tous les samedis à partir du 15 septembre. Tout fait espérer que ces marchés seront bien approvisionnés.

Les marchands peuvent donc s'y rendre désormais avec confiance.

Lauzun, 9 septembre. — Marché aux prunes du 8 septembre :
Apport 2.000 quintaux. Tout vendu rapidement aux cours suivants :

Les 40/4, 52 à 55 fr. ; 50/4, 38 à 41 fr. ; 60/4, 30 à 32 fr. ; 70/4, 25 à 27 fr. ; 80/4, 20 à 22 fr. ; 90/4, de 16 à 18 fr. ; 100/4, 14 à 15 fr. ; 110/4, 12 à 13 fr. ; fretin, 7 à 10 fr. le tout les 50 kilos.

Launac (Lot-et-Garonne), 9 septembre. — Environ 400 quintaux de prunes d'excellentes qualités vendues aux prix suivants :

Les 60 à 64 fruits, de 30 à 32 francs ; les 70 à 74, de 25 à 26 fr. ; les 80 à 84, de 20 à 22 fr. ; les 90 à 94, de 16 à 18 fr. ; les 100 à 104, de 12 à 14 fr. ; les 110 à 114, de 10 à 12 fr. ; les 120 à 124, de 8 à 9 fr. ; fretin, de 5 à 6 fr. le tout les 50 kilos.

Chronique agricole

HYGIÈNE DU PORC

Les porcs se vendent très cher ; aussi leur exploitation procure-t-elle d'appréciables bénéfices aux cultivateurs qui s'y livrent. Mais il est bien certain que ces bénéfices sont d'autant plus élevés que sont mieux entendus les soins apportés dans l'élevage de ces animaux ou la production des jeunes.

L'alimentation, certes, intervient pour une grande part dans la bonne réussite de ces opérations zootechniques, mais n'est-il pas indispensable de placer les porcs dans des conditions hygiéniques convenables afin de leur permettre de tirer le maximum de profit des ressources alimentaires mises à leur disposition ?

Dans la plupart des exploitations agricoles on ne semble pas tenir un compte suffisant de l'importance de l'hygiène pour les suidés ; il en résulte parfois de graves mécomptes et toujours une diminution de profit.

ici, le toit à porcs n'est qu'un simple hangar qui protège très mal les animaux contre le vent, le froid, le soleil ou la pluie. Ailleurs, la soie à cochon est un local clos, restreint, sans autre ouverture qu'une porte basse et étroite où les habitants sont gênés, où ils étouffent de chaleur en été et s'intoxiquent d'air confiné en hiver.

De semblables conditions sont préjudiciables à la santé des porcs. Ceux-ci sont, en effet, très sensibles aux intermédiaires, mal protégés qu'ils sont par un cuir peu épais et des soies souvent très clairsemées.

S'ils ont froid, leur organisme brûle de la graisse pour maintenir la chaleur animale convenable et, par conséquent, une partie de la ration est perdue.

Dans une porcherie trop chaude, les animaux s'inquiètent ; comme leur peau est le siège d'une faible respiration cutanée, que leurs naseaux sont étroits et leur gueule peu fendue, leur respiration, dans ces cas devient difficile, haletante, et s'ils ne peuvent pas par asphyxie, leur santé s'altère. L'alimentation, par suite, est mal utilisée, d'où encore perte.

La porcherie doit donc encore être aménagée de façon à protéger les animaux contre le froid durant l'hiver et contre la chaleur de l'été.

Elle doit être aérée aussi, pour que les émanations malsaines des déjections n'en viciant pas l'atmosphère et que l'acide carbonique dégagé par la respiration ne s'accumule pas et ne rende pas l'air dangereux.

Quant à l'éclaircissement il faut le donner largement aux jeunes et aux reproducteurs, mais le réduire beaucoup pour les porcs à l'engrais.

La propreté doit régner dans la porcherie. Il n'est pas exact de prétendre que le porc aime la saleté ; ce qui le prouve, c'est qu'il ne se couche pas sur ses excréments qu'il a soin de déposer dans un coin de sa loge et si on le voit quelquefois se vautrer dans le purin, c'est pour y trouver en été un peu de fraîcheur.

Il faut construire la porcherie de façon à en permettre le nettoyage facile, établir l'aire en matériaux solides et imperméables et la disposer en pente pour favoriser l'écoulement des urines et des eaux de lavage.

Les litières souillées doivent être relevées souvent, le sol balayé et lavé de temps en temps à grande eau. Les auges doivent être bien nettoyées, surtout si elles sont en bois, sinon les débris de nourriture laissés par les animaux fermentent, imprègnent l'auge de mauvaises odeurs qui se communiquent aux aliments ; ils peuvent même être envahis par des microbes pathogènes capables de provoquer des maladies.

Ces précautions sont les meilleurs préservatifs contre les épidémies, si on y joint l'extrême propreté des animaux eux-mêmes.

Il n'est plus à démontrer que la propreté est une condition essentielle d'une bonne santé et aussi du développement de l'individu : un porc sale dont le corps est souillé de boue, a des démangeaisons qui le rendent inquiet l'affolement, l'obligent à ce gratter le long des murs de sa loge, parfois jusqu'au sang, lui font enfin dépenser en énergie inutile une grosse partie de sa ration.

En Angleterre, on douche les porcs avec une pompe ; en France, on devrait au moins mettre à leur disposition, dans la cour de la porcherie, un bassin plein d'eau ou mieux encore, quand cela est possible, une dérivation de cours d'eau, afin qu'ils puissent s'y baigner à l'aise surtout dans la saison chaude.

L'exercice modéré, s'il n'est pas indispensable aux porcs à l'engrais est toujours favorable aux jeunes animaux. On leur procure en les menant à la pâture ou les laissant se promener dans une cour spéciale non pavée, où ils peuvent fouir la terre et prendre le mouvement nécessaire à leur santé.

Le cultivateur, soucieux de ses intérêts, doit s'inspirer de ces principes dont il trouverait aisément l'application dans la pratique ; l'expérience lui aura vite démontré que l'exploitation des porcs est d'autant plus avantageuse que ces animaux sont placés dans de meilleures conditions hygiéniques.

F. BUCHE.

Bibliographie

Le Monde Illustré

13, quai Voltaire, Paris. Sommaire du numéro 2580 (6 septembre 1906).

M. Etienne, Ministre de la Guerre aux Grands Manoeuvres. L'Alcoolade. Le nouveau canon Rimailho. Le Ministre en ballon. Les retraits dans les batteries. Les Flics Bleus de Bretagne. La villa Stolyphine. Le Roi d'Espagne à bord d'un croiseur chilien. Les incendies de forêts. La Gibson Girl et son mari Lord. Les embarcations de Paris. Le meeting d'Evian. Vue d'Anchialos sur la mer Noire. Un cachalot dans la Marna, par Rabier. Revue comique, par Testevuide. Echos, rébus, etc. etc.

Le numéro : 50 centimes.

A VENDRE

Très pressé

Un superbe et grand coffre-fort, 2 poêles, une belle lampe suspension. Le tout parfait état.

S'adresser au bureau du Journal

Bulletin Financier

Paris, 10 septembre

Le marché, durant toute la première séance de la semaine a fait preuve du plus grand calme, il s'est même alourdi sous l'influence des avis de Londres où d'importantes sorties d'or de la Banque d'Angleterre provoquent un resserrement de l'argent.

Notre 3 0/0 passe à 97,47.

Les établissements de Crédit maintiennent cependant leurs précédents cours. La Banque de Paris à 1500 ; le Comptoir National d'Escompte à 655 ; le Crédit Foncier à 685 ; le Crédit Lyonnais s'inscrit à 1192 et la Société Générale à 650 ; la Rente Foncière se tient à 343.

Peu de transactions sur nos chemins français qui conservent leurs positions ; le Lyon à 1328 ; le Nord à 1724 ; l'Orléans à 1378.

Le Suez réactionne de 20 fr. à 4485 ; le Rio est bien tenu à 1785.

Les Rentes étrangères sont plutôt fermes. L'Extérieure passe de 97,07 à 97,20 ; l'Italien se tient à 102,70 ; le Portugais à 70,75 ; le Turc ne fait que 93,37 et la Banque Ottomane résiste à 664 ; les fonds russes sont hésitants le 5 0/0 nouveau cote 80 fr. ; le Consolidé 71 ; le 3 0/0 1891, se négocie à 51,25 et le 3 0/0 1896 à 57,40.

Sur le marché en Banque, les actions de la Cevenni-Breg ont un bon courant à 174 et la St-Raphaël Quinquina très ferme à 117.

Le raffermissement des Mines d'Or que nous constatons samedi ne s'est pas maintenu ; c'est la faiblesse qui domine dans la première séance de la semaine.

La Rand Mines cote 155 ; la Ferreira 474 et la Village 102 ; la Central Mining se traite à 353.

A VENDRE

A prix réduit

UNE OBLIGATION

DE LA

Société des Gaz Liquéfiés

DE LUZECH

On est prié de s'engager

L'exposé qui suit a été fait par un habitant de Cahors et comme il offre la possibilité de soulager beaucoup de souffrances dans la ville, ceux qui ont intérêt, à faire des recherches à ce sujet feront bien de le faire.

M. Galan, 3, rue des Capucins, à Cahors, nous dit :

« Malgré tous les traitements suivis depuis un an, j'étais toujours atrocement pris des reins. J'étais découragé et ne savais plus que faire car bien souvent il m'était impossible de me baisser pour ramasser le moindre objet par terre. Je ne pouvais pas rester au lit, car je ne savais quelle position prendre pour être un peu à l'aise et une fois levé, j'étais parfois obligé de quitter mon travail de jardinage, tellement le bas du dos et les reins me faisaient mal. J'étais très faible et ne savais plus quel remède employer lorsqu'un me conseilla de me traiter moi-même avec les Pilules Foster pour les Reins vendues à la Pharmacie Orliac à Cahors. Je les essayai aussitôt et ce fut mon salut car bientôt je n'étais plus du tout le même ; mes douleurs disparaissaient comme par enchantement dès le quatrième jour, mes mouvements étaient plus faciles et plus souples, je pouvais mieux me baisser, aller et venir. Une quinzaine de jours après, je pouvais enfin me livrer à mes petites occupations aussi librement qu'autrefois. Je certifie exact ce qui précède et vous autorise à le publier. »

Cette douleur qui ressemble à un coup de poignard dans le dos vient des reins et annonce qu'ils sont fortement atteints. L'acide urique s'est cristallisé dans les reins mêmes et les aspérités acérées et tranchantes coupent et déchirent les membranes délicates des reins et occasionnent ainsi des douleurs atroces. Les ingrédients dont sont composées les Pilules Foster pour les Reins dissolvent rapidement l'acide urique et aident les reins à faire sortir de l'organisme les poisons qui sont entrainés par l'urine.

Exigez bien les véritables Pilules Foster pour les Reins dont l'efficacité est universellement connue. Elles sont uniques dans leur genre. Surtout, méfiez-vous des imitations d'un aspect et d'un nom plus ou moins approchant, car vous n'auriez plus le résultat voulu. On peut se les procurer dans toutes les pharmacies à raison de 3 fr. 50 la boîte ou de 19 fr. les 6 boîtes, ou franco par la poste en envoyant le montant voulu, à : Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 25, rue St-Ferdinand, Paris.

J. C. S.

MOTEUR A PÉTROLE

ABSOLUMENT NEUF

(Forcé deux chevaux)

A vendre dans de bonnes conditions

S'adresser au bureau ou à M. DELMAS, boulanger à Puy-Evêque

A VENDRE

POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE

un COUPÉ

Très léger, en excellent état.

S'adresser au Bureau du Journal.

Mal de Tête

MIGRAINE - NÉVRALGIE

immédiatement soulagée et guérie

par l'usage de l'ÉDRINE

qui se colore au alt

LA LOTERIE ST-POL SUR ENFANTS TUBERCULEUX
 Total des Tirages le 30 septembre 1908 au lieu du 14 Août
 Gros Lot : 250.000 fr. - 2^e Tirage : 15 Mars 1907
 Gros Lot : 500.000 fr. de lots
 Ecrire Omnium (Anc. Maison Coste Pizat), 65, boul. Sébastopol, Paris. - Le billet : UN FR. Exiger la timbre de remboursement.
UN MILLION 500.000 fr. de lots

Agent dépositaire : Girma Jean, Editeur de l'Almanach du Lot, à Cahors.

L. MAURY
 Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
 Lauréat de l'Ecole Dentaire de France
 Successeur de BAKER
 75, Boulevard Gambetta
 Maison Bouyssou, (de 9 à 5 heures)
Travail parfait et entièrement garanti

BOURGET DENTISTE
 9 - RUE DU LYCÉE - 9
 SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée
 Tous les travaux sont garantis sur facture
 Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs
GRANDE BAISSÉ DE PRIX

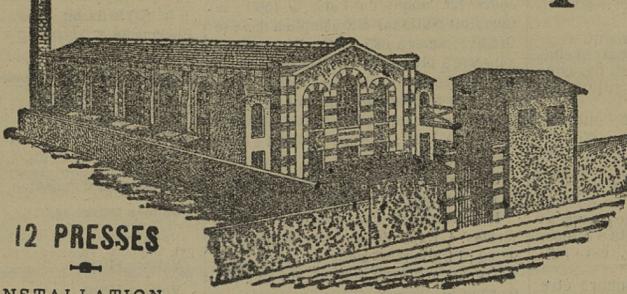
A. WILCKEN
 CHIRURGIEN-DENTISTE
 DIPLOMÉ
 DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
 DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
 ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h
 69, BOULEVARD GAMBETTA
 EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
 M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
 IL GARANTIT SON TRAVAIL
 ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME
 Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

(SERVICE D'ÉTÉ 1906)

De Paris à Toulouse par Cahors					De Toulouse à Paris par Cahors					De Cahors à Libos																	
17		5 (1)		121		23 (3)		35		1125		42 (4)		16 (2)		1149-1128		1132 (*)		4		122		1136		700	
DIRECT		EXPRESS		EXPRESS		EXPRESS		DIRECT		OMNIBUS		EXPRESS		EXPRESS		OMNIBUS		DIRECT		EXPRESS		RAPIDE		OMNIBUS		OMNIBUS	
PARIS (Orsay) dép.	2 56s.	10 17	7 9	8 47	10 56s.	11 9	8 58	11 9	TOULOUSE d.	1 49	3 18s.	5 45s.	8 55s.	11 37s.	9 35m.	5 45m.	CAHORS. - dép.	6 5	7 28	12 53	6 52	6 19	7 50	1 7	7 11	7 7	
PARIS (Aust.) dép.	3 11	10 26	7 9	8 58	11 9	8 58	11 9	TOULOUSE d.	1 49	3 37	5 45s.	8 55s.	11 37s.	9 35m.	5 45m.	CAHORS. - dép.	6 5	7 28	12 53	6 52	6 19	7 50	1 7	7 11	7 7		
LIMOGES (arrivé)	1 54	4 26m.	12 54	2 51	8 58	11 9	8 58	MONTAUBAN d.	1 49	4 1	5 20	8 36	10 6	11 33	8 1	Parnac	6 30	8 9	1 18	7 20	6 23	8 21	1 24	7 27	7 27		
LIMOGES (départ)	3 19	4 35	1	2 59	9 29	11 9	8 58	Caussade	—	—	6 9	9 17	—	12 13s.	8 43	Luzech	6 36	8 21	1 24	7 27	6 36	8 21	1 24	7 27	7 27		
BRIVE (arrivé)	6 23	6 28	2 28	4 34	12 23	11 9	8 58	Lalbenque	—	—	6 19	9 26	—	12 22	8 52	Castelfranc	6 49	8 46	1 36	7 43	6 49	8 46	1 36	7 43	7 43		
BRIVE (départ)	6 45	7	2 41	4 50	12 23	11 9	8 58	Cieurac	—	—	6 33	9 38	—	12 34	9 4	Prayssac (Arrêt)	6 52	—	1 39	7 46	6 52	—	1 39	7 46	7 46		
Gignac-Cressensac	7 21	—	—	5 25	1 47	7 15	—	Sept-Ponts	2 45	4 38	6 42	9 46s.	10 43	1 24	9 12	Puy-l'Évêque	7 1	9 11	1 47	7 58	7 1	9 11	1 47	7 58	7 58		
SOULLAC (arr.)	7 40	7 38	—	5 25	2 6	8 13	—	CAHORS. (arr.)	2 49	4 50	7 6	5 57m.	10 47	1 28	—	Duravel	7 8	9 25	1 54	8 6	7 8	9 25	1 54	8 6	8 6		
SOULLAC (dép.)	7 45	7 40	—	5 28	2 10	8 28	—	CAHORS. (dép.)	2 49	4 50	7 6	5 57m.	10 47	1 28	—	Soturac-Touzac	7 16	9 37	2 2	8 14	7 16	9 37	2 2	8 14	8 14		
CAZOULÈS	8 9	—	—	5 28	2 10	8 28	—	Espeyre	—	—	7 19	6 11	—	—	—	Fumel	7 25	10 2	2 11	8 27	7 25	10 2	2 11	8 27	8 27		
Lamothe-Fénelon	8 19	—	—	5 28	2 10	8 28	—	St-Denis-Catus	—	—	7 33	6 25	—	—	—	LIBOS	7 31	10 9	2 17	8 33	7 31	10 9	2 17	8 33	8 33		
Nozac	8 19	—	—	5 28	2 10	8 28	—	Thédirac-Peyril	—	—	7 47	6 41	—	—	—	PARIS (Orsay)	10 16	—	4 24	8 44	10 16	—	4 24	8 44	8 44		
GOURDON	8 31	8 8	—	5 53	2 50	9 17	—	Dégagnac	—	—	7 56	6 50	—	—	—	PARIS (Orsay)	10 16	—	4 24	8 44	10 16	—	4 24	8 44	8 44		
Saint-Clair	8 40	—	—	5 53	2 50	9 17	—	Saint-Clair	—	—	8 6	6 50	—	—	—	LIBOS	7 50s.	10 56s.	7 28m.	9 9	7 50s.	10 56s.	7 28m.	9 9	9 9		
Dégagnac	8 51	—	—	5 53	2 50	9 17	—	GOURDON	—	5 32	8 21	7 16	11 27	—	—	Fumel	8 2	3 24	9 15	9 15	8 2	3 24	9 15	9 15	9 15		
Thédirac-Peyrilles	9 2	—	—	5 53	2 50	9 17	—	Nozac	—	—	8 30	7 25	—	—	—	Soturac-Touzac	8 12	3 34	9 25	9 25	8 12	3 34	9 25	9 25			
Saint-Denis-Catus	9 13	—	—	5 53	2 50	9 17	—	Lamothe-Fénelon	—	—	8 39	7 35	—	—	—	Puy-l'Évêque	8 19	3 41	9 32	9 32	8 19	3 41	9 32	9 32			
Espeyre	9 22	—	—	5 53	2 50	9 17	—	CAZOULÈS	—	3 47	5 53	9 1	7 58	11 43	—	Prayssac (Arrêt)	8 26	3 48	9 39	9 39	8 26	3 48	9 39	9 39			
CAHORS. (arrivé)	9 32	8 47	4 11	6 29	3 57	10 22	—	SOULLAC (d.)	3 48	5 58	9 6	8 7	11 50	—	—	Castelfranc	8 33	3 55	9 46	9 46	8 33	3 55	9 46	9 46			
CAHORS. (départ)	9 41	8 53	4 15	6 41	4 7	10 22	—	Gignac-Cressensac	3 48	5 58	9 6	8 7	11 50	—	—	Luzech	8 39	4	9 51	9 51	8 39	4	9 51	9 51			
Sept-Ponts	9 51	—	—	6 41	4 7	10 22	—	BRIVE (a.)	4 23	6 33	10 7	—	—	—	—	Parnac	8 50	4 10	10 1	10 1	8 50	4 10	10 1	10 1			
Cieurac	10 5	—	—	6 41	4 7	10 22	—	BRIVE (d.)	4 27	7 7	—	—	—	—	—	Douelle (Arrêt)	9 3	4 23	10 14	10 14	9 3	4 23	10 14	10 14			
Lalbenque	10 12	—	—	6 41	4 7	10 22	—	PARIS (A.)	11 51m.	4 15m.	—	—	—	—	—	Mercuès	9 8	4 28	10 19	10 19	9 8	4 28	10 19	10 19			
Gaussade	10 45	9 35	—	7 18	5 17	10 22	—	PARIS (O.)	11 59	4 24	—	—	—	—	—	CAHORS. - Ar.	9 20	4 40s.	10 31s.	10 31s.	9 20	4 40s.	10 31s.	10 31s.			
MONTAUBAN arr.	11 19	10 2	5 15	7 44	5 54	10 22	—	TOULOUSE	11 59	4 24	—	—	—	—	—	De Cahors à Capdenac	7 11	1 27	6 47	6 47	7 11	1 27	6 47	6 47			
TOULOUSE arr.	12 13	10 49s.	6 5	8 38	7 51	10 22	—	De Sarlat à Gourdon	9	1 20s.	8 31	—	—	—	—	De Capdenac à Cahors	8 47s.	—	10 56s.	10 56s.	8 47s.	—	10 56s.	10 56s.			

Imprimerie A. Coueslant



12 PRESSES
 INSTALLATION
 A vapeur et à l'électricité

1, Rue des Capucins, CAHORS
IMPRIMEUR :
 De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais
 DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
 de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue
 du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux
 des Associations des Anciens Elèves :
 de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
 DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURS DE LA SEINE,
 du Lycée Fénelon et du Lycée Mollère
 de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)
 BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES
CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS
 Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres
 TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS
Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès
CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS